

tenue sous la présidence de Monsieur FEDI, assisté(e)
de Madame LE MESTRIC et Madame FABRE, Conseillères
En présence de Madame LOURTET , Rapporteure publique
Madame MARQUET, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2305938	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 13/02/2023 du maire de la commune de Bouc Bel Air a plaçant en disponibilité d'office à compter du 13/02/2023, et la décision du 04/05/2023 rejetant son recours gracieux du 15/03/2023.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître FREICHET Carl-Stéphane (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BOUC BEL AIR	SCP BOREL & DEL PRETE
02)	DOSSIER N° 2309843	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	Annuler la décision de la commune de BOUC BEL AIR du 6/09/2023 portant radiation des cadres de la requérante.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame M	Maître FREICHET Carl-Stéphane (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BOUC BEL AIR	SCP BOREL & DEL PRETE
03)	DOSSIER N° 2304636	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
Titre de l'affaire	Annuler la décision implicite de rejet du recours gracieux de la commune de Trets notifié le 17/02/2023 contre la décision implicite de non renouvellement de son dernier contrat de travail. • Annuler la décision implicite de non renouvellement de son dernier contrat de travail.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	NOÛS AVOCATS
Défendeur	COMMUNE DE TRET	SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2306248	RAPPORTEURE: Madame Florence LE MESTRIC
-----	--------------------	---

Titre de l'affaire Annuler la décision implicite de rejet de la demande indemnitaire notifiée le 27/03/2023 à la commune de TRETTS.
Condamner la commune de TRETTS à lui verser la somme de 15.000 € (quinze mille) en réparation de son préjudice en raison du non-renouvellement de ses contrats de travail.

	Nom des parties
Demandeur	Madame B
Défendeur	COMMUNE DE TRETTS

Représentants des parties
NOÛS AVOCATS
SELARL ABEILLE & ASSOCIÉS

Arrêté le 17/11/2025
Le président du tribunal